



Fiche signalétique

Date de révision 26-juil.-2015

Version 7

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	VALSPAR TRUCK BEDLINER
Code du produit	265GP
N° ID/ONU	NON RÉGLEMENTÉ
Utilisation recommandée	Peinture, Revêtements

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

The Valspar Corporation
PO Box 1461
Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc.
1915 Second St. W.
Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel msds@valspar.com

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

MENTIONS DE DANGER

PRÉVENTION

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

INTERVENTION

Consulter un médecin en cas de malaise

YEUX

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Peau

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin Rincer la peau à l'eau/se doucher

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

INGESTION

NE PAS faire vomir EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Code du produit 265GP

PAGE 1 / 8

WPNA - CANADA WHMIS SDS

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Talc	14807-96-6	3 - 5
1,2-Propylene glycol	57-55-6	1 - 3
Carbon black	1333-86-4	0.3 - 1

Section 4 : PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Consulter un médecin en cas de malaise

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin Rincer la peau à l'eau/se doucher

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

INGESTION

NE PAS faire vomir EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair 205 °F / 96 °C

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucun renseignement disponible

Limite inférieure d'inflammabilité: Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun renseignement disponible.

Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau puissant

Code du produit 265GP

PAGE 2 / 8

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

Dangers spécifiques du produit

La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Limites d'exposition

Si S* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Talc 14807-96-6	TWA: 2 mg/m ³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit

1,2-Propylene glycol 57-55-6				TWA: 10 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 155 mg/m ³		
Carbon black 1333-86-4	TWA: 3 mg/m ³ inhalable fraction	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³

Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

Thermal Protection

Aucun renseignement disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Aucun renseignement disponible
Odeur	Faible
Couleur	Noir
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Valeur du pH	Aucun renseignement disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible °C / °F
Point d'éclair	96 °C / 205 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Density (lbs per US gallon)	9
Densité	1.08
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible

Autres informations

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Matières incompatibles	Aucun connu.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂). Hydrocarbures.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Aucun dans des conditions normales de traitement.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux

Non applicable

Contact avec la peau

Non applicable

INGESTION

Non applicable

INHALATION

Non applicable

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Talc	-	-	-
1,2-Propylene glycol	= 20000 mg/kg (Rat)	= 20800 mg/kg (Rabbit)	-
Carbon black	-	-	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non applicable

Sensibilisation cutanée Non applicable

Sensibilisation respiratoire Non applicable

Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable

Cancérogénicité Non applicable

Toxicité pour la reproduction Non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non applicable

Risque d'aspiration Non applicable

Cancérogénicité

Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de noir de carbone due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
--------------	-------	------	-----	------

Code du produit 265GP

PAGE 5 / 8

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Carbon black	A3	Group 2B		X
--------------	----	----------	--	---

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérigène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Talc	-	> 100 g/L Brachydanio rerio 96h LC50	-
1,2-Propylene glycol	= 19000 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50	= 710 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 51400 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 41 - 47 mL/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 = 51600 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50	> 1000 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Carbon black	-	-	-

Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de répartition (n-octanol/eau)
Talc	-
1,2-Propylene glycol	-
Carbon black	-

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus/produits inutilisés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

Emballages contaminés Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ID/ONU	TMD	IMDG	IATA
Nom officiel d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ	NON RÉGLEMENTÉ	NON RÉGLEMENTÉ

Classe de danger

Groupe d'emballage

Danger pour l'environnement Non applicable

Dispositions particulières

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Aucun renseignement disponible

Code du produit 265GP

PAGE 6 / 8

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

Nom chimique	Canada - 2013 NPRI (National Pollutant Release Inventory)
1,2-Propylene glycol	Part 4 Substance

SGH - Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Éléments d'étiquetage

MENTIONS DE DANGER

Substance ou mélange non dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

PRÉVENTION

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

INTERVENTION

Consulter un médecin en cas de malaise.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Peau

Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

INGESTION

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

ENTREPOSAGE

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)

Non applicable.

AUTRES DANGERS

Non applicable.

TOXICITÉ AIGUË INCONNUE .0001 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Code du produit 265GP

PAGE 7 / 8

WPNA - CANADA WHMIS SDS

HMIS

Risques pour la santé	0
Inflammabilité	1
Dangers physiques	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	X

Adresse du fournisseur

Valspar Consumer Headquarters 8725 W. Higgins Rd. Suite 1000 Chicago, IL 60631 773-628-5500	The Valspar Corporation 4999 36th St. Grand Rapids, MI 49512 800-253-3957	Valspar Plasti-Kote 1636 Shawsone Dr. Mississauga, Ontario L4W 1N7 905-671-8333
--	--	--

Préparée par Intendance de produit

Date de révision 26-juil.-2015

Note de révision Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

Fin de la fiche signalétique